

Montréal, le 28 juillet 2020

«SOUS TOUTES RÉSERVES»

Mtre Jean-Raymond Paradis  
La Garantie Qualité Habitation  
922, Boul. Métropolitain Est,  
Anjou, Québec,  
H1K 4L2

**OBJET :** Patrice Caron et Marie Josée Sinclair c. 9116-7056 QUÉBEC INC. & Raymond Chabot  
Administrateur Provisoire inc., ès qualités d'administrateur provisoire du plan de garantie La  
Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ  
Notre dossier : 190407001

---

Bonjour,

La présente confirme que les bénéficiaires, Patrice Caron et Marie Josée Sinclair, se sont désistés de leur demande d'arbitrage en lien avec le dossier mentionné en rubrique.

Vous trouverez ci-joint le certificat de désistement pour ledit dossier.

Bien vôtre,



Léanne Tardif  
Greffière

---

**SOCIETE POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS INC. -  
SORECONI**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec  
conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels  
neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**DOSSIER N°: 190407001**

**DATE : Le 28 juillet 2020**

---

**CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE**

---

**Patrice Caron et Marie Josée Sinclair**

Bénéficiaire

c.

**9116-7056 QUÉBEC INC.**

Entrepreneur

et.

**LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION INC.**

Administrateur

---

Je soussigné, Léanne Tardif, greffière de SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION DES  
CONFLITS INC. - SORECONI, certifie, par la présente, que le Bénéficiaire s'est  
désisté de sa demande d'arbitrage.

Vu le consentement écrit de l'Administrateur à assumer les frais d'arbitrage  
encourus, le présent désistement emporte frais contre l'Administrateur.

Signé à Montréal,

Ce 28 juillet 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Léanne Tardif  
Greffière